

De l'usage des logiciels librement téléchargeables dans le cadre de la formation

Introduction

A la demande de l'Etat et du Conseil régional du Nord Pas de Calais, le C2RP en vue d'accompagner l'usage des TICE dans les dispositifs de formation de la région a confié – en janvier 2012 - à Maître POIDEVIN, Avocat **aux Barreaux de Lille et de Paris, Cabinet JURISEXPERT**, spécialisée sur les questions de nouvelles technologies et de la propriété intellectuelle, un repérage des conditions d'usages des logiciels librement téléchargeables dans le cadre de la formation professionnelle.

Ces quelques pages précisent :

- ▶ **Les règles de droit relatives aux logiciels librement téléchargeables : libres ou propriétaires,**
- ▶ **Les conditions d'usages de plusieurs ressources :**
 - **Des outils graphiques :** Gadwin Printscreen, GIMP, PhotoFiltre
 - **Des générateurs de cours :** Uduu, MOS Solo, CourseLab, eXelearning, ditapages
 - **Des générateurs de questionnaires :** Netquiz pro, Iquiz maker, Hotpotatoes
 - **Des outils d'animation et de simulation :** Camstudio, iSpring, e-anim
 - **Des ressources pédagogiques :** 7 étapes pour s'insérer et réussir son stage, éducation cognitive, E-energie bat, canal des métiers

Tous les logiciels : graphiques, générateurs de cours, générateurs de questionnaires... sont protégés par le droit d'auteur, généralement au titre du droit des logiciels et/ou du droit des bases de données et toutes les ressources pédagogiques sont également protégées par le droit d'auteur (quelque soit leur contenu pédagogique).

Cela suppose que pour pouvoir les exploiter - bien qu'ils soient téléchargeables sans condition - il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable de l'auteur ou de ses ayants droit.

Cependant, l'auteur du logiciel ou des ressources peut décider de placer son œuvre sous licence libre, ce qui aura pour effet de soumettre aux conditions de la licence attachée celui qui entend exploiter cette œuvre. Il existe différentes licences libres qui précisent les libertés accordées de copier, de diffuser ou de modifier l'œuvre.

LES REGLES DE DROIT RELATIVES AUX LOGICIELS LIBREMENT TELECHARGEABLES

Il convient de préciser que les logiciels librement téléchargeables peuvent-être :

- propriétaire
- soumis au régime général du droit d'auteur faute de cadre général contractuel.
- distribués sous licences libres

► Logiciel propriétaire :

L'auteur du logiciel interdit ou encadre strictement les utilisations du logiciel. L'usage et la modification du logiciel sont limités, le code source du logiciel ne peut être modifié et le logiciel diffusé sans autorisation expresse de l'auteur.

L'exécution du logiciel est conditionnée à **l'acceptation des conditions de la licence qui lui est attachée**. Généralement, l'accès à la licence suppose le téléchargement préalable du logiciel. **Aussi, ce type de logiciel « librement téléchargeable » ne relève pas du logiciel « libre ».**

Les logiciels propriétaires qui sont gratuits sont appelés : gratuits (ou freeware)

► Le régime général du droit d'auteur

L'auteur en s'abstenant de soumettre son logiciel à une licence libre ou à une licence propriétaire, place son logiciel sous le régime général du droit d'auteur. Cela signifie qu'il est nécessaire **d'obtenir l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit pour pouvoir redistribuer le logiciel**.

Exemples de logiciels soumis au régime général du droit d'auteur : CourseLab.

► « Les licences libres »

« Le libre » est un mouvement partisan du partage, il s'applique à toutes les formes d'expression protégées par le droit d'auteur, qu'il s'agisse de logiciels, de créations artistiques ou scientifiques désignées sous le vocable « œuvre libre ». L'auteur invite à participer à la création de son œuvre. A cette fin, il autorise la copie, la diffusion et la modification de sa création qui, au gré de l'intervention d'une multitude de personnes, évolue.

Une œuvre de l'esprit devient une œuvre libre – ici un logiciel libre - grâce à un dispositif contractuel, la licence, définissant les conditions dans lesquelles il est possible de l'utiliser. L'auteur autorise sciemment par contrat et sous certaines conditions, la copie, la transmission et la modification de sa création. Toute personne qui accepte cette offre est alors liée contractuellement à l'auteur.

Les contrats, appelés communément « **licences libres** », **confèrent une autorisation extrêmement large aux licenciés moyennant certaines obligations qui varient selon les licences.**

Quelques caractéristiques communes à toutes les licences libres :

- Les licences libres sont des **contrats**.
- L'acceptation du licencié est généralement **tacite** par l'usage.
- La plupart des licences libres sont concédées à titre gratuit, néanmoins elles peuvent être conclues à titre onéreux, à condition que le prix ne soit pas dissuasif.

Licence de type Copyleft

L'autorisation de copier, diffuser et modifier n'est accordée qu'à condition de conférer les mêmes libertés à autrui sur ses propres contributions. Concrètement, la personne qui décide d'utiliser l'œuvre soumise à ce type de licence ne doit se réserver ni l'usage de l'œuvre telle quelle, ni l'usage de l'œuvre modifiée dès lors que ces modifications sont divulguées.

Les licences les plus connus sont :

- *Licence publique générale (GNU General public licence ou GNU GPL)*
- *Licence CeCILL*
- *European Union Public Licence (EURL)*
- *Licence Creative Commons Paternité – Partage des Conditions Initiales à l'Identique*
- *Licence Art Libre (LAL)*

Licence de type domaine public

Elles confèrent les libertés de copier, de diffuser et de modifier l'œuvre sans qu'il y ait obligation d'accorder les mêmes libertés lors d'une rediffusion de l'œuvre modifiée ou non.

La licence la plus connue est *Licence Berkeley Software Distribution (BSD)*

Licence organisant une liberté asymétrique

L'auteur entend parfois accorder aux utilisateurs les libertés de copier, de diffuser et de modifier tout en se réservant l'exclusivité de certaines prérogatives. Il diffuse ses œuvres aux conditions de licences organisant une liberté asymétrique.

La licence la plus connue est **Licence Nescape Public**

Le Label Open Source

Pour être dite Open Source, la licence doit avoir fait l'objet d'une certification par l'Open Source Initiative (OSI). L'OSI définit les critères permettant de bénéficier du label « Open Source », parmi lesquels aucun n'impose que les modifications faites par l'utilisateur soient de libre utilisation en cas de redistribution.

L'OSI publie la liste des licences approuvées comme étant « Open Source ».

La plupart des licences Copyleft sont reconnues comme étant « Open Source »

CARACTERISTIQUES DES LICENCES LES PLUS CONNUES

LICENCE PUBLIQUE GENERALE (GNU GENERAL PUBLIC LICENCE OU GNU GPL)

Publiée par la Free Software Foundation en 1989 puis modifiée en 1991 et 2007, cette licence est disponible uniquement en langue anglaise. Il existe des traductions non validées donc n'ayant qu'une valeur informative.

L'objectif général de la licence est de mettre à disposition le logiciel de sorte que quiconque puisse à toute fin exécuter le programme, l'adapter, l'étudier, le copier et le diffuser. La licence est élaborée à partir du concept Copyleft. Donc, lorsqu'une personne contribue à l'œuvre, elle ne peut pas se réserver l'exclusivité de cette contribution dès lors qu'elle la divulgue.

Les conditions d'utilisation reposent sur les trois autorisations de copier, diffuser et modifier l'œuvre à titre gratuit pour la durée des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

Afin de permettre la modification de l'œuvre, la transmission de l'œuvre doit nécessairement être accompagnée du code source ou du moins des indications permettant d'y accéder. L'acceptation est tacite, elle se déduit de toute utilisation de l'œuvre. Aucune clause ne précise la loi applicable ou la juridiction compétente en cas de litige.

La particularité de la licence tient essentiellement à l'ensemble des dispositions qui garantissent le maintien de la liberté d'utilisation de l'œuvre au fur et à mesure de son évolution.

LICENCE CECILL

Licence publiée en 2004 par le CEA, le CNRS, et l'INRIA (une deuxième version date de 2006) qui existe en langue française et anglaise. Cette licence a pour objet les logiciels.

L'objectif principal de la licence est le même que celui de la GNU GPL à savoir le partage de la jouissance du logiciel sans que personne ne puisse s'en réserver l'usage. Elle remplit les critères des licences Copyleft et Open Source.

Les conditions d'utilisation de la CeCILL sont très proches de celles de la GNU GPL. Elle énonce les autorisations de copier, diffuser et modifier le logiciel modifié ou non modifié pour la durée légale de la protection par les droits patrimoniaux applicable aux logiciels.

Les différences notables avec la GNU GPL concernent le choix de la langue, les questions de droit international des contrats et celle des compatibilités. La licence désigne la loi française comme applicable et les tribunaux de Paris compétents en cas de litige.

EUROPEAN UNION PUBLIC LICENCE (EURL)

Il s'agit de la licence réalisée au sein de la Commission Européenne pour la diffusion de leurs outils de communication par les administrations. La première version (anglais) date de 2007 et en 2009, la Commission a approuvé une nouvelle version, disponible en 22 versions linguistiques. La licence a pour objet les logiciels.

Elle remplit les critères des licences Copyleft et Open Source.

Les conditions d'utilisation de la licence sont très proches de celles de la GNU GPL : sont autorisées la copie, la diffusion et la modification du logiciel dans le monde entier, à titre gratuit et pour la durée des droits attachés à l'œuvre. L'accès au code source et à la licence sont obligatoires en cas de diffusion.

LICENCE CREATIVE COMMONS PATERNITE – PARTAGE DES CONDITIONS INITIALES A L'IDENTIQUE (EN ANGLAIS: ATTRIBUTION-SHARE ALIKE)

C'est une des six licences principales proposées en 2001 par l'association américaine Creative Commons, disponible en 44 versions linguistiques.

L'association propose 6 licences différentes, ce qui permet à l'auteur de choisir les autorisations qu'il confère en combinant 4 critères que sont: paternité, pas commerciale, pas de modifications et partage des Conditions Initiales à l'Identique.

Parmi les 6 licences, la Licence « Creative commons Paternité – Partage des Conditions Initiales à l'Identique » est la seule permettant de rendre une œuvre libre au sens d'œuvre évolutive à pluralité d'auteurs car il est permis de la copier, de la diffuser et de la modifier sans autres restrictions que celles nécessaires à la garantie de ces libertés.

Les conditions d'utilisations sont équivalentes aux licences répondant à la définition du Copyleft.

LICENCE ART LIBRE (LAL)

Elle fut créée à l'issue des Rencontres Copyleft Attitude à Paris en 2000 (refondue en 2007), l'idée étant de transposer l'objectif principal de la GNU GPL à la création littéraire et artistique pour que l'œuvre évolue au gré de l'inspiration de chacun sans pour autant effacer les versions successives et ceci quel que soit le support utilisé en ne se limitant pas aux œuvres numériques. Elle a pour objet toute création littéraire et artistique protégée par le droit d'auteur.

L'objectif est de permettre la jouissance et la création de l'œuvre tout au long de sa diffusion et de son évolution. A ce titre, la LAL répond aux critères de Copyleft et de l'Open Source.

LICENCE BERKELEY SOFTWARE DISTRIBUTION (BSD)

L'université de Berkeley propose sa propre licence, créée en 1989. Elle a pour objet les logiciels. Elle aborde seulement trois points : les autorisations, les garanties et la protection du nom de l'université de Berkeley.

L'objectif principal de la licence est de permettre toute utilisation de logiciel sans imposer le maintien de ce libre usage aux utilisateurs ultérieurs. La licence n'impose pas au licencié de rediffuser le logiciel modifié ou tel quel sous la même licence. Donc il ne s'agit pas d'une licence Copyleft. Par contre, elle a été certifiée licence Open Source.

La licence énonce les autorisations de copier, diffuser et modifier l'œuvre, et une clause précise qu'aucune garantie n'est accordée aux utilisateurs du logiciel.

LES CONDITIONS D'USAGES DE RESSOURCES & LOGICIELS LIBREMENT TELECHARGEABLES : LIBRES OU PROPRIETAIRES

Repérage effectué en janvier 2012 – il convient de vérifier avant usage si les licences ont ou non évoluées.

Des outils graphiques :

ADWIN PRINTSCREEN

Descriptif : Programme conçu pour faciliter les captures d'écran, les envoyer par e-mail et les imprimer.

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuitiel)
La version non professionnelle est gratuite. En revanche la version professionnelle qui concerne la formation n'est pas gratuite.
Les conditions d'utilisation sont précisées dans la licence

Possibilités d'utilisation : L'auteur se réserve la propriété. L'usage privé est autorisé. L'utilisation dans le cadre de la formation ne constitue pas un usage privé.

GIMP :

Descriptif : Programme de manipulation d'images, il permet entre autres la retouche de photo, la composition et la création d'images ou encore de dessiner.

Cadre juridique : Logiciel libre soumis à la licence GNU GPL (Version 2); licence de type Copyleft.

Possibilités d'utilisation : L'utilisateur a l'autorisation de copier, de distribuer et de modifier l'œuvre.
Tout contributeur, dès lors qu'il divulgue l'œuvre modifiée, ne peut se réserver la propriété de l'œuvre ainsi divulguée. Il a l'obligation de redistribuer aux conditions de la licence initiale.
Cette redistribution est juridiquement compatible par le biais d'une plateforme aux accès sécurisés.

PHOTOFILTRE :

Descriptif : Logiciel de retouche d'images offrant un panel de filtres

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuitiel)
La version non professionnelle est gratuite. En revanche la version professionnelle qui concerne la formation n'est pas gratuite. Les conditions d'utilisation sont à négocier, le cadre général contractuel n'est pas communiqué sur le support.

Possibilités d'utilisation : Possibilité d'utiliser le logiciel, mais dont l'auteur se réserve la propriété - Autorisation d'utiliser l'œuvre pour l'éducation sous condition d'acheter une licence - Toute modification, redistribution ou autre exploitation doit être agréée par l'auteur.

WINK :

Descriptif : Logiciel de capture d'écran intégrant les captures image, de déplacement du curseur et audio

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuitiel). Les conditions d'utilisation sont précisées dans la licence

Possibilités d'utilisation : Possibilité d'utiliser le logiciel à titre personnel ou commercial et de le copier, à condition de ne pas modifier la forme originale, l'auteur se réserve la propriété - Nécessite d'obtenir l'autorisation expresse de l'auteur pour toute redistribution notamment via une plateforme de formation. Les organismes de formation font de la redistribution s'ils diffusent le logiciel, en revanche ils peuvent utiliser le logiciel dans les formations.

Des générateurs de cours :

MOS SOLO :

Descriptif : Logiciel destiné à créer des contenus de formation, d'évaluation et d'enquête

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuciel)
Version monoposte gratuite.

Possibilités d'utilisation : Le programme peut être utilisé pour créer et diffuser des contenus, à condition de ne pas modifier la forme originale de l'œuvre. C'est-à-dire ne pas modifier les codes sources, les fonctionnalités ou la présentation du logiciel.

Nécessite d'obtenir l'autorisation expresse de l'auteur pour toute redistribution, notamment via une plateforme de formation.

COURSELAB :

Descriptif : Programme servant à concevoir des contenus interactifs destinés à l'e-learning.

Cadre juridique : Logiciel soumis au régime général du droit d'auteur
Version 2.4 gratuite

Possibilités d'utilisation : Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'auteur pour pouvoir redistribuer le logiciel.

Le programme peut être utilisé sous condition de ne pas modifier la forme originale, de ne pas ajouter ou retirer de fichier et de le distribuer gratuitement. Nécessite d'obtenir l'autorisation expresse de l'auteur pour toute redistribution, notamment via une plateforme de formation.

ELEARNING,

Descriptif : Logiciel pour la publication de contenus pédagogiques sur le web, en permettant l'élaboration de séquences d'apprentissage exportables sur un site ou une plate-forme en ligne

Cadre juridique : Logiciel libre soumis à la licence GNU GPL (Version 2).

Possibilités d'utilisation : L'utilisateur a l'autorisation de copier, distribuer et modifier l'œuvre

Tout contributeur, dès lors qu'il divulgue l'œuvre modifiée, ne peut se réserver la propriété de l'œuvre ainsi divulguée. L'utilisateur a l'obligation de redistribuer sous la même licence.

Cette redistribution est juridiquement possible par le biais d'une plateforme aux accès sécurisés.

DITAPAGES :

Descriptif : (version 2) est un logiciel gratuit, destiné aux auteurs de cours et d'outils pédagogiques. Il permet de créer des livres multimédias et interactifs pour l'auto-formation, l'enseignement en classe ou la formation à distance, et offre des fonctions de suivi du travail.

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuciel)
Conditions d'utilisation décrites dans la licence.

Possibilités d'utilisation : La licence est accordée pour une utilisation personnelle et non commerciale. L'auteur accorde une licence gratuite, incessible et non exclusive d'utilisation du logiciel.

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'auteur pour pouvoir redistribuer le logiciel.

UDUTU :

Descriptif : Outil en ligne permettant l'élaboration de contenus pédagogiques.

Cadre juridique : Logiciel soumis au régime général du droit d'auteur
Version avec des services limités gratuits.

Possibilités d'utilisation : Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'auteur pour pouvoir redistribuer le logiciel.

Des générateurs de questionnaires :

NETQUIZ PRO,

Descriptif : Logiciel destiné à élaborer des tests et des exercices formatifs pour des usages sur internet / intranet.

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuciel)
Version non pro gratuite.
Voir les conditions de la licence lors du téléchargement.

Possibilités d'utilisation : L'utilisateur peut librement utiliser le logiciel en respectant les conditions de la licence lors du téléchargement.
Nécessite d'obtenir l'autorisation expresse de l'auteur pour toute redistribution, notamment via une plateforme de formation.

IQUIZ MAKER :

Descriptif : Logiciel permettant de créer des quizz pour les Ipods.

Cadre juridique : Logiciel de type propriétaire freeware (gratuciel)

Possibilités d'utilisation : Le programme source n'est pas modifiable.
Nécessite d'obtenir l'autorisation expresse de l'auteur pour toute redistribution, notamment via une plateforme de formation.

HOTPOTATOES :

Descriptif : Logiciel de création d'exercices interactifs pour le web.

Cadre juridique : Il s'agit d'un freeware (gratuciel)
Conditions prévues dans la licence

Possibilités d'utilisation : La licence offre la possibilité de distribuer le logiciel à condition de ne pas modifier la forme originale, de ne pas ajouter ou retirer de fichiers et de la distribuer gratuitement.
L'auteur se réserve la propriété.

Des outils d'animation et de simulations :

CAMSTUDIO :

Descriptif : Logiciel permettant d'enregistrer l'activité visuelle à l'écran et sonore.

Cadre juridique : Logiciel libre gratuit sous licence GNU GPL (Version non précisée)

Possibilités d'utilisation : Autorisation de copier, distribuer et modifier l'œuvre. Tout contributeur, dès lors qu'il divulgue l'œuvre modifiée, ne peut se réserver la propriété de l'œuvre ainsi divulguée. Il a l'obligation de redistribuer sous la même licence.

ISPRING FREE:

Descriptif : Logiciel conçu pour convertir des présentations PowerPoint au format Flash afin de les diffuser sur le réseau internet.

Cadre juridique : Il s'agit d'un freeware (gratuiciel)
Absence de cadre général contractuel.

Possibilités d'utilisation : L'œuvre peut être utilisée à des fins personnelles, pédagogiques ou commerciales, en souscrivant à une licence gratuite. Sous condition de cette souscription, la redistribution via une plateforme de formation sécurisée est possible

E-ANIM :

Descriptif : Programme de création d'animation au format flash,

Cadre juridique : Logiciel libre gratuit, soumis à la licence GNU GPL.

Possibilités d'utilisation : L'utilisateur a l'autorisation de copier, distribuer et modifier l'œuvre. Tout contributeur, dès lors qu'il divulgue l'œuvre modifiée, ne peut se réserver la propriété de l'œuvre ainsi divulguée. Il a l'obligation de redistribuer sous la même licence, notamment via une plateforme de formation sécurisée.

Des ressources pédagogiques :

7 ETAPES POUR S'INSERER ET REUSSIR SON STAGE :

Descriptif : Site de la région Auvergne.
S'adresse aux collégiens, lycéens, jeunes en insertion, jeunes stagiaires, apprentis.

Cadre juridique : Contenu soumis au régime général du droit d'auteur

Possibilités d'utilisation : Nécessité d'obtenir l'autorisation des auteurs pour exploiter le contenu du site.

Adresse :

<http://7etapespourtrouverunstage.com/>

E-ENERGIE BAT :

Descriptif : Plate-forme fermée dont l'accès est conditionné par l'emploi de codes d'accès.

Le compte « pro » est ouvert uniquement aux professionnels du bâtiment et artisans.
«- Si vous êtes professionnel, merci de prendre contact avec un des partenaires du CAH pour obtenir vos identifiants « Pro ». Si vous êtes particulier merci de prendre contact avec l'Espace Info Energie le plus proche de votre domicile ».

Cadre juridique : Contenu soumis au régime général du droit d'auteur

Possibilités d'utilisation : Nécessité d'obtenir l'autorisation des auteurs pour exploiter le contenu du site.

Adresse :

http://www.energiebat.fr/Projet_XDisegno_v1-99/site/

CANAL DES METIERS :

Descriptif : Site permettant de découvrir des métiers, de choisir un métier et une orientation.

Présentation par vidéos des métiers.

Cadre juridique : Contenu soumis au régime général du droit d'auteur

Conditions pour établir un lien prévues sur le site sous l'onglet « informations légales ».

Possibilités d'utilisation :

Nécessité d'obtenir l'autorisation des auteurs si on souhaite exploiter le contenu du site.

Adresse et conditions pour établir un lien :
« Tout site public ou privé est autorisé à établir, sans autorisation préalable, un lien vers les informations diffusées sur <http://webtv.afpa.fr>. En revanche, les pages du site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site sans autorisation préalable d'Euro-France Editions ».